

1. LA MAISON DE COLONISATION 1840 À 1910

HISTORIQUE

Au moment de la colonisation de la région, les maisons sont construites en bois en raison de son abondance et de son faible coût. Les maisons de colons sont souvent construites en pièces sur pièces de bois équarri et joint aux coins en queue d'aronde ou à plat-joint. Puisque les propriétaires ont peu de ressources financières et de moyens techniques, et qu'ils vivent souvent loin des villages et des commerçants, ils construisent eux-mêmes leur habitation, aidés de voisins ou de parents. Leurs maisons sont peu ornementées puisque les colons s'en tiennent généralement à l'essentiel. Au cours des années qui suivent la construction, ces derniers peuvent toutefois apporter des améliorations à leur propriété (ornementations, annexes, etc.).

À l'origine, les combles servent presque exclusivement de garde-grains et de lieu de réserve.

VARIANTES



1880



1892



1895



1854

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

VOLUMÉTRIE

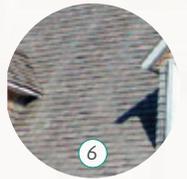
- » Plan rectangulaire;
- » Espace habitable sur un étage et demi;
- » Toiture à deux versants (~45°) à larmiers recourbés ①, parfois percée de lucarnes;
- » Faible exhaussement du rez-de-chaussée ②;
- » Disposition généralement symétrique des ouvertures en façade et murs-pignons sur les côtés.



REVÊTEMENTS

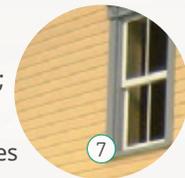
Toiture

- » Tôles à baguette ③, à la canadienne ④, ou nervurées ⑤;
- » Bardeaux de cèdre ⑥.



Murs

- » Planches horizontales peintes ⑦;
- » Bardeaux de cèdre peints ⑧;
- » Planches cornières et chambranles d'une couleur distincte ⑨;
- » Parfois briques d'argile ⑩.



PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR RÉNOVER

- » Il vaut toujours mieux entretenir que réparer et il vaut toujours mieux réparer que remplacer;
- » Respecter le style et l'époque du bâtiment en termes de volumétrie, de disposition des portes et des fenêtres sur les façades, de types de revêtements sur les murs et la toiture, de modèles de fenêtres, d'ornementation et de couleurs;
- » Recourir à des interventions réversibles qui n'affecteront pas de manière définitive le bâtiment;
- » Considérer une rénovation de qualité comme un investissement à long terme;
- » Consulter un professionnel ou un inspecteur en bâtiment de la Ville de Saguenay en cas de doute ou de travaux majeurs.

Information: 418 698-3112

...
Exemple
à suivre
...



INTERVENTIONS ADÉQUATES

- » Privilégier les agrandissements vers l'arrière qui conservent l'intégrité de la façade.
- » Privilégier les lucarnes à pignon et conserver la disposition symétrique des ouvertures.



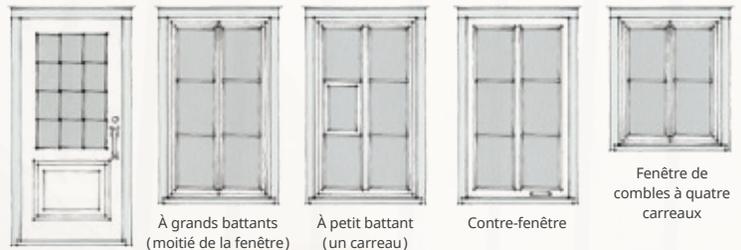
CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

OUVERTURES

- » Généralement disposées symétriquement sur la façade et alignées, entre les étages, sur les murs-pignons;
- » Les portes et fenêtres sont pourvues de chambranles simples, de trois à quatre pouces de largeur, et de linteaux parfois moulurés.

MODÈLES DE PORTES ET FENÊTRES

- » Portes à panneaux et à carreaux en bois peint;
- » Fenêtres à battants, à six ou huit grands carreaux en bois peint.



GALERIES ET ESCALIERS

- » Galerie protégée par un débordement prononcé du larmier (dépourvue de poteaux dans ce cas), ou couverte par un toit à auvent soutenu par des poteaux de bois peint;
- » Ces maisons se trouvent près du sol, leurs galeries sont généralement dépourvues de garde-corps et d'escalier. L'étage est logé dans les combles.

À ÉVITER

- » Éviter l'ajout de lucarnes en chien assis visibles de la rue, ainsi que d'ouvertures qui rompent la symétrie de la façade.
- » Éviter les allongements de la façade qui modifient les proportions volumétriques, ainsi que l'ajout d'ouvertures de dimensions différentes.



Les informations contenues dans cette fiche sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un portrait exhaustif du style qui est présenté. Avant d'entreprendre des travaux de restauration, de rénovation ou de construction, il est conseillé de contacter un inspecteur en bâtiment de la Division des permis, programmes et inspections, de votre arrondissement en composant le 418 698-3112. Celui-ci sera en mesure de vérifier la conformité de votre projet avec la réglementation d'urbanisme. L'inspecteur en bâtiment peut vous confirmer si votre résidence est située dans un secteur assujéti à un contrôle architectural (PIIA). Dans ce cas, votre demande de permis sera étudiée par le comité consultatif d'urbanisme de votre arrondissement.

Pour en savoir davantage sur les programmes et subventions disponibles, consultez le site Internet à permis.saguenay.ca.